

## Séance plénière CESER Bourgogne-Franche-Comté – 27 mars 2018

### Déclaration de Dominique GALLET au nom de la CGT

#### Rapport 3-2 - Convention d'amorçage 2018 du Plan Investissement dans les Compétences

Le PIC illustrera une réelle ambition à la condition qu'il permette un vrai saut qualitatif qui passera par la mise en œuvre de formations qualifiantes permettant de sécuriser les personnes, qu'elles aient ou pas un emploi, dans leur parcours vers un emploi stable.

Il doit être construit à partir d'un état des lieux, nécessairement évolutif, mettant en évidence les besoins des personnes, des entreprises, des territoires mais aussi de la nation.

Ceci est incompatible avec les délais extrêmement contraints, que ce soit pour l'amorçage 2018 ou la programmation 2019 – 2022 (qui doit être construite en milieu année), exigés par le gouvernement pour tenir la promesse électorale présidentielle du grand plan d'investissement. Vitesse ne veut pas dire précipitation pour une telle ambition (la lettre d'engagement de la présidente de région dans le dispositif a été signée le 15 février) !

Le PIC est inscrit dans la poursuite du plan 500 000 2016 - 2017. Le bilan quantitatif a été tiré. Le bilan qualitatif complet est encore à faire ou à publier par Pôle Emploi.

Pour les mêmes raisons, le PIC ne peut être uniquement quantitatif, décliné en objectif chiffré : 5731 formations supplémentaires pour la Bourgogne-Franche-Comté en 2018 à 4500 euros / formation, soit 25 789 500 euros. Pourquoi ces chiffres ? Sur quelles bases ?

La moitié des formations prévues en 2018 (2750) sont en fait des actions de positionnement sur des compétences généralistes. Il est impératif que ces actions soient le point de départ d'un parcours dans lequel chaque personne puisse s'inscrire, se déroulant dans un temps limité, reconnu par une certification complète et qui aboutisse ainsi à la qualification.

L'autre moitié (2460) fait l'objet d'une convention avec Pôle Emploi pour des aides individuelles. Celles-ci doivent s'inscrire dans le projet des personnes. Cela exige aussi d'être en capacité de cibler effectivement les filières professionnelles et les métiers qui recrutent vraiment et de mettre l'accent sur des formations longues et certifiantes, inscrites dans un parcours de formation garanti. Toutes les catégories de demandeurs d'emploi doivent pouvoir en bénéficier, dans tous les territoires.

Le service public de la formation, notamment l'AFPA et les GRETA, est un des outils à privilégier pour la construction de ce plan.

La formation professionnelle n'est pas une solution miracle pour résoudre le chômage de masse. La formation ne crée par l'emploi, mais elle peut y contribuer, si des politiques publiques de relance de l'activité économique, notamment industrielle, de la recherche et de l'innovation, sont réellement engagées.

Il y a de vrais besoins de formation professionnelle, notamment pour les salariés les moins formés. Y travailler est indissociable de la nécessité d'un vrai travail sur l'emploi, sa nature, son contenu, sa qualité, sa rémunération.

Ceci interpelle aussi la stratégie des entreprises.

Pour la CGT, le PIC peut ouvrir des perspectives mais la réforme de la formation professionnelle en cours doit passer également par plus de mutualisation et par un renforcement des dispositifs qui ont fait la preuve de leur efficacité sociale et économique, notamment le Congé Individuel de Formation.

Ce projet d'avis comporte un certain nombre de préconisations dont le Conseil régional devra tenir compte. La CGT votera pour.